



## CR Réunion de bureau du CA et de la commission technique du 05/03/2019

Le 5 mars 2019,

Le CA de l'association de Classe Diam 24od s'est réuni sur Skype pour une réunion de bureau  
Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

### **Commission technique :**

Relecture des règles de classe 2019, de l'avenant et des aménagements pour Tour Voiles séries avant Publication.

Demande que tous les bateaux inscrits au Tour Voile courent toute leurs courses d'avant saison en 3 Voiles 18-19

Contrôle/formation contrôleur de classe : retour sur la formation du 1 mars (cf.CR en pièce jointe)

Tableau des pénalités

### **Commission communication et Evènement :**

Retour de Daniel sur les réunions avec ASO

La question de l'affichage sur le mât : comment ne pas rentrer dans un conflit avec ASO ?

Communication Tour Voiles séries :

Comment diffuser les images et communiqués réalisées, comment faire boule de neige avec les réseaux.

Mise en place d'une banque d'images disponibles pour tous.

Possibilité de rendre le Mâtereau obligatoire sur Tour Voile séries pour fournir des images, avec dérushage des navigants.

Choix du prestataire : Budget, devis et décision

### **Etaient présents :**

**Vianney ANCELLIN Trésorier et représentant du chantier**

**Julie BARRES Secrétaire**

**Jules BIDEGARAY membre de la commission technique**

**Cyrile LE GLOHAEC Adhérent et membre de la commission relation organisateur de régates**

**Daniel SOUBEN Administrateur et responsable de la commission relation organisateur de régates**

**Valentin BELLET membre de la commission technique**

**Christian DULOT Président**

**Emeric DARY adhérent et membre de la commission relation organisateur de régates**

**Claire LEROY Vice-Présidente**

**Bernard STAMM Administrateur responsable de la commission technique**

### **Absents :**

**Thierry DOUILLARD membre de la commission technique**

**Stéphane FRETAY Administrateur**

**Pierre MAS adhérent et membre de la commission relation organisateur de régates**

**Clément MEISTER membre de la commission relation organisateur de régates**



## 1/Relecture des règles de classe 2019 avant mis en ligne :

Les règles ont été relues avec Daniel SOUBEN et Christophe GAUMONT afin d'essayer de les harmoniser avec les RU sur le maximum de points possible dans le but de simplifier la lisibilité des

les Règles de Classe utilisées sur l'ensemble de la saison et les aménagements à ces règles sur les épreuves Tour Voile séries et TV.

En plus des règles deux types d'avenant sont mis en ligne

Avenant : pour tout ce qui est décidé après la révision annuelle (AG)

Aménagement : pour aux besoins d'un organisateur pour mieux s'adapter aux évolutions de la course liée aux sponsoring. Les règles ont été relus par la commission technique

Il est modifié en plus de ce qui avait été voté en AG : descriptif des winchs avec possibilité noté dans l'annexe 3 de les utiliser sans le cliquet.

## 2/Question de l'interdiction d'utilisation des voiles 1517 :

Il avait été voté en AG l'interdiction sur les Tour Voile Séries d'utiliser le Gennaker 1517 sauf pour les équipages de « propriétaires armateurs » qui en seraient autorisé sur demande à la classe.

Un certain nombre de coureurs soit que cette interdiction soit étendue dans les mêmes termes aux autres voiles (Foc et GV). Ces voiles étant monotypes comme d'ailleurs le gennaker il faut dans ce cas prévoir un aménagement aux règles. Cette décision n'ayant pas été votée en Ag et ayant des conséquences pour les équipages, il est décidé que Bernard STAMM fasse un sondage sur les équipages, demande leur avis et en suite la commission tranchera en fonction de ces retours. Pour l'épreuve de la Grande Motte cette interdiction si elle est décidée pourra se gérer sur les IC ou l'AC

## 3/ Retour sur le stage de contrôleur par VA :

## 4/ Tableau des pénalités :

Sujet non traité Claire a adressé une proposition à la commission, il est décidé de la relire et de remettre ce point la prochaine réunion le 02/04/2019.

5/ Retour sur réunion ASO et marquage des mâts. ASO ne souhaite pas reculer sur ce point. Il faut continuer à négocier et à informer les équipes et les sponsors de cette décision unilatérale de l'organisateur. ASO informe que les bateaux qui boycotteront cette affichage pourraient n'avoir de points de pénalités. Le risque étant qu'au dernier moment certains teams se désolidarisent au dernier moment pour éviter cette pénalité. Bernard propose de refaire une tentative plutôt sous l'angle « sponsor ». Dans tous les cas si la question du boycotte ne fait pas l'unanimité des équipages il faudra reculer.



6/la communication sur TVS : le devis présenté par Matthieu HONOR et Muriel est trop élevé pour le budget de la Classe (19 000 €). Il est décidé de prendre l'option images et film uniquement : Muriel a refait une proposition plus basse à 8 000 € qui est acceptée.

L'idée étant de diffuser à chaque Grand Prix le classement et surtout des films et images. L'important étant surtout les canaux de diffusion. Il faut recueillir les contacts dans les teams pour diffuser les images au plus grand nombre.

Voir peut-être avec Matthieu Honoré pour faire peut-être un communiqué avant chaque événement.

Vianney propose d'imposer le matériel y compris pour les TVS, de demander/proposer aux équipages de donner leurs meilleures prises de vues à Muriel pour qu'elle les utilise.

Emeric DARY a en charge de voir directement avec Muriel ce qu'il faut qu'elle produise et au besoin d'affiner avec elle la prestation pendant la saison.

Une banque d'images va être créée avec les films et photo de Muriel et cette banque sera à la disposition de tous les adhérents de la Classe.

Prochaine réunion le 02/04/2019 18h00